

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 mai 2009

Présents : Mme Bonnefond, M. et Mme Fèvre, Mme Kidjo, Mme Michaud, M. Tripognez
Mme Gérin et M. Even (arrivés en cours d'AG)

Excusés : M. et Mme Blanc, Mme Ferret, Mme Petit et M. Demars

Invités : M. Ravetto, adjoint au maire à Forges, M. le président de GENE de Nemours, M. et Mme Lienhardt, Mlle Horbaty, Mme Durringer et M. Lioret, maire de la Gde Paroisse (arrivé en cours d'AG)

Invités excusés : M. Jégo, maire de Montereau et secrétaire d'état à l'Outre Mer, M. Demars, maire de Vernou la Celle

Nombre de pouvoirs : 45

La séance est ouverte à 21 h. La Présidente s'étonne de l'absence des représentants du personnel de l'exploitation cimentière Lafarge de Frangey.

1. Rapport moral de la Présidente

Le rapport moral de l'A.G. 2008 est approuvé à l'unanimité.

2. Procès verbal de l'Assemblée Générale du 13/06/2008

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activités de l'association

La Présidente commente les activités et interventions réalisées par l'association de juin 2008 au jour de cette assemblée.

- Renouvellement de l'agrément officiel de l'association en date du 10/10/08
- Contacts avec les associations environnementales départementales et régionales
- Rencontres avec les Maires des communes limitrophes du siège de l'association
- Rencontre avec M. le Sous-préfet de Provins et Voies Navigables de France concernant l'activité Cnudde. Notre rendez-vous avec M. le Sous-préfet de Provins le 09/02/09, en présence des Voies Navigables de France et des représentants de V.E., avait pour objet de faire le point sur ce dossier. Depuis notre dernière réunion en sous-préfecture en février 2008, aucune amélioration n'a été constatée. La société Cnudde a été verbalisée plusieurs fois par V.N.F., mais elle n'en tient pas compte. De plus, on la soupçonne d'exercer de temps à autre une activité de sablage de bateaux, ce qui relèverait de la nomenclature des installations classées sous l'autorité de la D.R.I.R.E.
M. le Sous-préfet propose une nouvelle réunion sur le site dans le courant de l'été avec les parties concernées : maires des communes, communauté des deux fleuves, V. N. F., D.R.I.R.E., EDF et notre association afin de prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin au laxisme de l'entreprise Cnudde pour une préservation plus intense de notre environnement
C'est avec satisfaction que nous avons appris que la commune de La Grande Paroisse par l'intermédiaire de la SAFER avait exercé son droit de préemption pour l'acquisition du "lac bleu" que convoitait la société Cnudde. Nous les remercions pour cette décision
- Autres points abordés avec M. le Sous-préfet :
 - Relance de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Montereau (CLIS) et du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour le deuxième semestre 2009. Trois représentants V.E. siégeront dans ces instances
 - Le comité d'hygiène de la préfecture a examiné le 29/11/2008 le dossier Agogué. Le transfert de cette société sur l'ex-site Guintoli a commencé et la dépollution des sites des Vauroux et de la Basse Roche devrait suivre. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette délocalisation
- Suivi du dossier ADSL, V.E. a demandé à la municipalité de conjuguer nos efforts pour que l'accès à l'ADSL classique soit à la portée de tous
- Suivi des délibérations des conseils municipaux de La Grande Paroisse
- Intervention de V.E. en partenariat avec les municipalités, suite à plusieurs plaintes de concitoyens pour des nuisances environnementales sonores et visuelles :

- Nuisances sonores provoquées par des ventilations des silos de la société INVIVO. Après une rencontre tripartite avec le directeur de la société le problème semblait résolu, mais cette semaine, de nouveau, nous avons été alertés sur ce sujet
 - Nuisances sonores dues aux aboiements des chiens de sauvetage qui sont entraînés le dimanche matin à la base de loisirs de La Grande Paroisse nous ont été signalées. Après une visite sur le site, il en ressort que dorénavant cette activité sera pratiquée un samedi sur deux, stipulée dans la convention de la CC2F du 09/04/09
 - Nuisances visuelles provoquées par le stockage de véhicules usagés et autres matériels sur plusieurs endroits de La Grande Paroisse. V.E. a transmis un courrier aux propriétaires incriminés. L'un a pris en considération nos remarques ; le second n'a pas daigné répondre. Un second courrier lui sera adressé
- Relance par le Tribunal Administratif de Melun de notre recours concernant le P.L.U. de La Grande Paroisse. Va-t-il prendre en considération l'article 121-4 décret 2005 qui remplace le 121-3 du code de l'urbanisme qui stipule : "l'arrêté préfectoral du P.I.G. devient caduc à l'expiration d'un délai de 3ans, à compter de la notification prévue à l'alinéa précédent, et peut être renouvelé tous les 3ans" ? Nous savons que la société Lafarge n'a déposé aucun dossier à ce sujet. V.E. demande donc l'application de l'effet rétroactif de cet article. Nous aurons la réponse lors du jugement et nous ne manquerons pas d'informer nos adhérents sur l'avancée de ce dossier
 - Participation de V.E. aux enquêtes publiques pour tout ce qui touche à l'environnement sur les communes limitrophes du siège de l'association. Fidèle à sa vocation, V.E. étudie les dossiers, rencontre les commissaires enquêteurs, consigne ses remarques et propositions dans un rapport remis au commissaire enquêteur. Ensuite, V.E. analyse les conclusions du commissaire enquêteur
 - La Grande Paroisse :
Octobre 2008 : schéma directeur d'assainissement (déversoir d'orage), conjugué avec la loi sur l'eau (construction de la station d'épuration dont les travaux sont en cours)
Décembre 2008 : déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des champs captants des Vals de Seine
 - Vernou La Celle :
Janvier 2009 : autorisation d'exploitation de deux turbines à gaz sur le site EDF de Vernou.
Mai 2009 : modification du P.L.U. de Vernou
 - Participation de V.E. à la kermesse des associations des 21 et 22 juin 2008. Notre thème était le "miscanthus", plante nouvelle génération dédiée à la production de biomasse
 - Participation au Téléthon sous forme de don
 - Organisation du loto de V.E.
 - En projet des visites d'entreprises locales et une soirée conférence sur les matériaux de haute qualité environnementale.

4. Compte rendu financier

L'association compte actuellement 113 adhérents. A prévoir en dépense les honoraires de l'avocat pour le recours sur la procédure du P.I.G..

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

5. Le mandat à agir

Il est renouvelé à l'unanimité pour le Conseil d'administration et la Présidente.

6. Renouvellement du tiers sortant

MASURE Edwige, PETIT Marie-Odile, DEMARS Michel, EVEN Jean-Luc, TRIPOGNEZ Jean Pierre se représentent et sont réélus à l'unanimité.

Deux nouvelles candidatures Mmes Durringer Colette et Horbaty Irène qui sont élues à l'unanimité.

La présidente les remercie d'apporter leur contribution à l'association.

7. Adhésion

La cotisation reste fixée à 8 euros minimum par adhérent.

8. Echanges avec les participants

Ces échanges permettent de répondre aux interrogations de nos adhérents et d'envisager de nouvelles actions environnementales.

L'Assemblée Générale est clôturée vers 23 h par un verre de l'amitié.